



## Dossier d'inscription aux tests de sélection du DEJEPS spécialité « Perfectionnement Sportif » mention « Badminton »

### Modalités d'inscription :

S'inscrire en ligne avant le 18 juin 2023 sur [www.creps-idf.fr](http://www.creps-idf.fr), compléter le formulaire d'inscription et déposer les documents demandés (en télé-versement sur votre espace personnel). Tout candidat n'ayant pas déposé les documents **AVANT LE 21 JUIN 2023** verra son dossier rejeté.

**Assurez-vous avant de régler les frais d'inscription de bien détenir les pièces listées ci-dessous et d'être disponible le jour des tests de sélection car les frais administratifs ne sont pas remboursables.**

L'inscription du candidat ne sera effective qu'après validation de toutes les pièces demandées et du règlement des frais d'inscription. Pensez à retourner au CREPS IDF les éléments du dossier complémentaire le jour des tests.

### Pièces justificatives à déposer obligatoirement dans votre espace personnel via le logiciel d'inscription :

- Photocopie recto verso de la **carte nationale d'identité** ou du **passport en cours de validité**
- Photocopie de la **carte de séjour** (ou son récépissé) pour les candidats de nationalité étrangère
- Photocopie du **certificat individuel de participation à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté)** pour les candidats de 18 à 25 ans
- Certificat médical** de non contre-indication (**de moins de 1 an** à l'entrée en formation) à la pratique et à l'enseignement des activités physiques et sportives concernées par la formation (**utiliser uniquement le modèle joint**)
- Photocopie de l'AFPS ou du diplôme de la Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1). L'attestation d'initiation remise lors de la journée d'appel n'est pas recevable
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile vie privée en cours de validité (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule)
- Une attestation d'affiliation à la Sécurité sociale valide (la photocopie de la carte Vitale n'est pas recevable)
- 1 photo d'identité (format 4 x 5cm)
- Attestation de classement délivrée par le directeur technique national de la Fédération française de badminton ou un des justificatifs dispensant des EPEF (voir ci-dessous)
- Attestation justifiant d'une expérience d'encadrement collectif et/ou individuel de pratiquant de badminton dans tout type de structure pendant deux saisons sportives au minimum, délivrée par le responsable de la ou des structures ou un des justificatifs dispensant des EPEF (voir ci-dessous)

### **Diplôme justifiant de la dispense des exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) :**

- Brevet d'Etat d'Educateur Sportif du premier degré option « badminton »
- Certificat de Qualification Professionnelle « animateur de badminton »
- Moniteur badminton délivré par la Fédération française de badminton
- Entraîneur badminton (DEB) délivré par la Fédération française de badminton
- Initiateur jeune délivré par la Fédération française de badminton
- Arrêté de nomination sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau en badminton

Le règlement des frais administratifs votés au conseil d'administration, soit **25 € non remboursables** peut être effectué

- Par carte bleue via votre inscription en ligne (site sécurisé)
- Par chèque, libellé à l'ordre de « agent comptable du CREPS IDF », adressé à l'adresse indiquée en en-tête. (Merci d'indiquer la formation concernée au dos et votre nom si le chèque n'est pas émis par vos soins)
- En espèces en vous rendant sur place (prendre RDV au préalable pour vérifier la présence du gestionnaire).

Seuls les candidats dont le règlement aura été enregistré seront convoqués pour les tests de sélection.

Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive Île-de-France  
1 rue du Docteur Le Savoureux  
92291 Châtenay-Malabry Cedex



Gestion administrative : Sylvie ARISTANGÈLE  
Tél. : 01 41 87 18 42

Privilégiez le contact par mail : [sylvie.aristangele@creps-idf.fr](mailto:sylvie.aristangele@creps-idf.fr)



## Dossier complémentaire à l'inscription aux tests de sélection du DEJEPS spécialité « Perfectionnement Sportif » mention « Badminton »

### **Pièces justificatives à remettre par mail au gestionnaire mentionné ci-dessus en complément du dossier (au plus tard le jour des tests de sélection)**

- Les documents qui permettent de justifier de votre financement ou de vos démarches en cours :
  - Attestation de prise en charge financière

### **Information importante sur les conditions d'honorabilité permettant l'exercice professionnel notamment au cours de l'alternance :**

- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants à titre rémunéré ou bénévole s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits inscrits à l'article L.212-9 du code du sport.

- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction ou de suspension de participer à la direction et à l'encadrement en centre de vacances, de loisirs ou de groupements de jeunesse.

- Nul ne peut exercer une fonction à quelque titre que ce soit dans les établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le Code de l'action sociale et des familles (ex : accueil collectifs de mineurs) s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour certains délits.

Les candidats dans une de ces situations ne pourront obtenir leur carte professionnelle et continuer leur cursus de formation.



## Certificat médical

*daté de moins d'un an à l'entrée en formation*

**Exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation du Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Spécialité « Perfectionnement Sportif » mention « Badminton » (DEJEPS Badminton)**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ Docteur en Médecine,

certifie avoir examiné ce jour, M./Mme/Melle \* \_\_\_\_\_

et avoir constaté qu'il/elle\* ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique et à l'enseignement du Badminton.

*\* Rayer les mentions inutiles.*

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Cachet du Médecin

Signature du médecin

Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le(la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus.



## Attestation de prise en charge financière

Candidats salariés ou adhérents d'une association sportive

Ce document est à remettre au CREPS IDF avant le démarrage de la formation

### Responsable de la structure

Je soussigné(e), (Nom - prénom) .....

Fonction : .....

Nom de la structure : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. domicile : ..... Courriel : .....

Atteste que M., Mme : .....

candidat(e) aux tests de sélection permettant l'entrée à la formation au DEJEPS spécialité « Perfectionnement Sportif » mention « Badminton », dispensée au CREPS Île-de-France du 04/09/2023 au 25/06/2024

### sera pris en charge :

Intégralement pour une durée de 700 heures en centre (les 500h en structure ne sont pas facturables) hors allègement ou renforcement prescrit à la suite du positionnement.

Partiellement à hauteur de ..... heures à 13 €\* = ..... €

par

La structure sur ses fonds propres

Un OPCO : nom de l'OPCO : .....

Via un contrat d'apprentissage : 10 100 €\* sur la base d'un contrat de 12 mois

Via un contrat de professionnalisation : 9 100 €\*

Via une reconversion Pro A ou développement de compétence (ex période de professionnalisation) : 9 100 €\*

**\*tarif voté en conseil d'administration du CREPS IDF susceptible de modification. Tarif modifiable en fonction du volume horaire prescrit et de la durée du contrat d'apprentissage**

Une convention financière sera établie d'après les renseignements fournis et envoyée à la structure pour visa **après le positionnement** du candidat. Cette convention sera nécessaire pour établir le dossier de demande de participation aux frais de formation auprès de l'OPCO dont dépend la structure, Un exemplaire sera retourné au CREPS IDF.

Fait pour valoir ce que de droit  
**Le responsable de la structure**

Nom et prénom : .....

À ..... le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature du responsable

|                        |
|------------------------|
| Cachet de la structure |
|                        |